

Réunion de concertation médicale pour le retour à l'emploi

Nouveau pour
**LES MÉDECINS
TRAITANTS
et SPÉCIALISTES**
des Landes

Des solutions pour faciliter le retour à l'emploi des patients

Le médecin traitant, ou spécialiste, peut déclencher une réunion de concertation médicale avec le médecin du travail et le médecin conseil de l'Assurance Maladie quand le retour au travail du patient s'annonce difficile.

Cette réunion peut également être déclenchée par le médecin du travail ou le médecin conseil.

L'objectif est de définir collégialement des solutions concertées qui permettent de proposer au patient un « plan personnalisé de retour à l'emploi ».

Le plan est mis en œuvre avec l'appui du réseau local des partenaires pour le maintien en emploi.

Un accompagnement de A à Z et une réunion rémunérée

L'organisation de la réunion et le suivi du plan de retour à l'emploi sont directement gérés par la cellule de Maintien en Emploi du service de Prévention et de Santé au Travail des Landes (PST Landes).
Voir le schéma de l'organisation de la réunion de concertation au dos de ce document.

La participation du médecin traitant à la réunion est indemnisée sur la base de 30 euros versée par PST Landes.

Un process simplifié pour déclencher une réunion de concertation

Le médecin demandeur (médecin traitant ou spécialiste) a juste à contacter directement

le secrétariat de la cellule de maintien en emploi de PST Landes :

par téléphone au **05 54 00 04 18** ou par mail à **cellulemaintien@santetravail40.fr**

Des patients clairement identifiés

Les patients actuellement concernés par la réunion de concertation doivent remplir les 3 conditions :

- être **salaré du secteur privé** (hors secteur agricole) ou **travailleur indépendant**,
- être patient **travaillant dans les Landes**,
- être patient dans une **situation complexe** (retour à l'emploi difficile, besoin de plusieurs intervenants...).

Un dispositif landais

Ce nouveau dispositif est proposé dans le cadre du Collectif pour le maintien en emploi des Landes sur la base d'un partenariat entre **l'URPS des Médecins Libéraux de Nouvelle-Aquitaine, le service de Prévention et de Santé au Travail des Landes, la CPAM des Landes, le service médical de l'Assurance Maladie.**

Une évaluation permettra d'envisager le déploiement de ce dispositif sur l'ensemble de la région.

Pour
déclencher
une réunion de
concertation

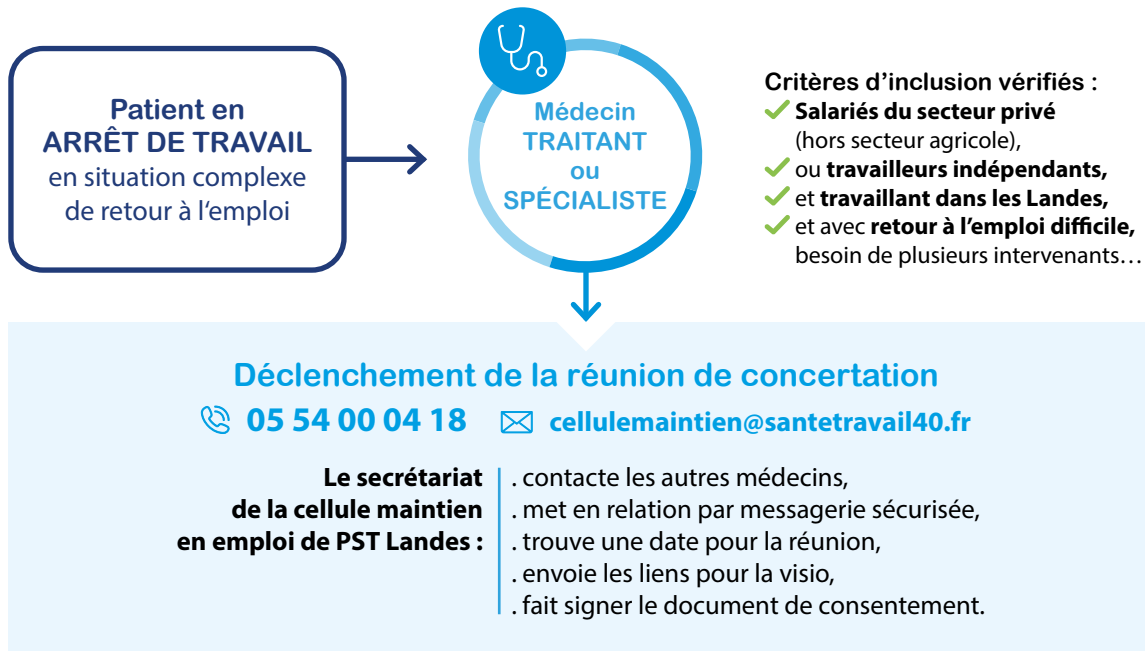
☎ **05 54 00 04 18**
✉ **cellulemaintien@santetravail40.fr**



en savoir +
**pstlandes.fr/
reunion-retour-emploi**

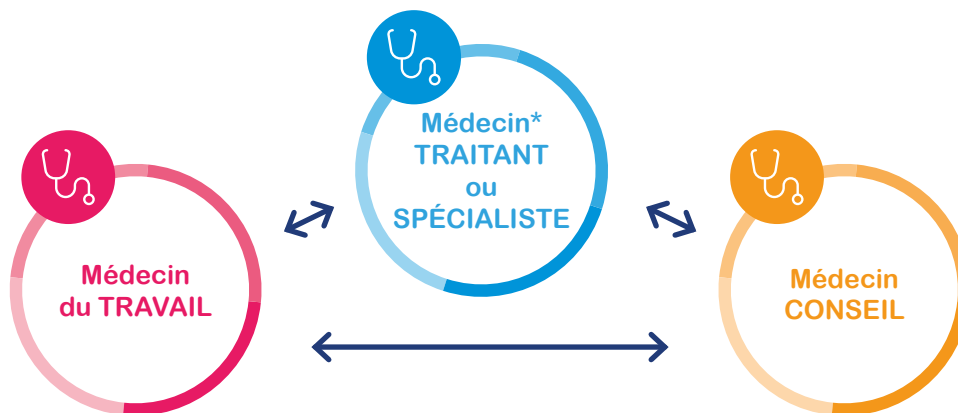
Réunion de concertation médicale pour le retour à l'emploi

Schéma d'organisation



Réunion de concertation en visio

Les médecins peuvent échanger des informations par messagerie sécurisée pour préparer la réunion.



Appui d'une infirmière en santé au travail.

Mise en place de SAM-I, le support numérique pour suivre le parcours du patient.

** indemnisation du médecin traitant ou spécialiste (30 euros) par le service de Prévention et de Santé au Travail des Landes*

Plan personnalisé de retour à l'emploi

Le plan est défini de manière concertée entre les médecins lors de la réunion de concertation

L'infirmière en santé au travail, en lien avec le médecin du travail :

- . formalise le plan et assure la mise en place du plan,
- . mobilise les autres partenaires,
- . informe les médecins des actions mises en place.